

Seyssinet-Pariset ville apaisée

Courant 2016, Seyssinet-Pariset s'est engagée - comme 42 autres communes de l'agglomération Grenobloise - à généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur une grande partie de ses rues. Une des réponses vers une ville apaisée que Seyssinet-Pariset a choisi d'apporter depuis plus de 20 ans.



Le nouveau tronçon de l'avenue de la République



Rue du Progrès

Rue du progrès, de l'Industrie, avenue du Vercors et tout récemment avenue de la République...

"Depuis 20 ans, la ville a toujours conçu ses aménagements et ses réaménagements de voirie dans l'optique d'une ville pour tous.

Une rue mettant en confiance les usagers les plus vulnérables comme les piétons et les cyclistes en incitant les automobilistes à ralentir et être plus vigilants. Généraliser le 30 km/h sur l'ensemble des rues, à l'exception de quelques axes majeurs constitue une évolution logique de notre vision de l'aménagement d'une ville apaisée, déjà amorcée en 2009, par Jacques Gauthier, l'un de nos anciens conseillers municipaux", résume Françoise Guigui, adjointe chargée de l'aménagement urbain et des espaces publics.

Plus de 5 km des rues de la commune sont ainsi aujourd'hui en zone 30. Plus d'une cinquantaine d'aménagements du type ralentisseurs, rétrécissements de la chaussée, revêtement d'une couleur différente, etc... régulent la vitesse.

"Et si l'on ajoute les feux, les ronds-points, les priorités à droite, on se rend compte que l'on roule très peu à 50 km/h au sein de la ville. Passer de zones 30 à une ville 30 ne changera que peu la vitesse mais doit permettre de faire évoluer les comportements. Cela simplifiera également

la règle des limitations de vitesse. Plus besoin d'hésiter, la règle sera le 30 km/h et 50 km/h l'exception. Plus facile donc à respecter" commente Françoise Guigui.

Sécurité : 4 bonnes raisons de rouler à 30 km/h

- 1. A 30 km/h, la distance pour s'arrêter diminue de moitié.** Elle est de 13,3 mètres à 30km/h contre 27,7 mètres à 50 km/h (Source ISBR, institut belge pour la sécurité routière).
- 2. En cas de choc avec un véhicule (soit une tonne d'acier), le risque de décès est divisé par 9,** par rapport à un choc à 50 km/h.
- 3. Feux, carrefours, accélération, freinage... En ville, un véhicule atteint rarement les 50 km/h.** Selon ville30.org, pour un trajet de 1 km, la vitesse moyenne est en réalité de 18,9 km/h pour une limitation à 50 km/h. Pour une limitation à 30 km/h, la vitesse moyenne réelle est de 17,3 km/h. Différence de temps de trajet : 18 secondes.
- 4. Une conduite souple à une vitesse limitée est moins polluante** qu'une conduite par à coups induite par une vitesse plus élevée.



l'avenue de l'Europe ou le boulevard des Frères Desaire afin d'être en cohérence avec les territoires limitrophes de Seyssins, Fontaine et Grenoble. La démarche ville 30 sera également accompagnée de radars pédagogiques, de marquages au sol et de dispositifs de contraintes ou d'éducation à la réduction de la vitesse aux endroits les plus significatifs", précise Françoise Guigui.

Ensemble

Mise en place de la réglementation Seyssinet-Pariset, ville à 30 : entre janvier et septembre 2016.

La ville et les habitants sont également invités à élaborer avec la Métropole des projets d'espaces publics participant à l'apaisement. Tous les citoyens de la Métro sont invités à faire leurs propositions en se connectant sur www.lametro.fr, puis Vie pratique > Mobilité > Métropole apaisée

Les abords des écoles apaisés

Pour la ville, comme pour les parents d'élèves le trajet de l'école et ses abords sont des préoccupations importantes. Les établissements scolaires bénéficient déjà d'aménagements permettant de se rendre jusqu'à l'école en toute sérénité et sécurité. Le récent chantier des abords de l'école élémentaire Chamrousse a permis de sécuriser l'accès à l'établissement.



Les abords de l'école Chamrousse.

30 km/h, c'est aussi un plus pour la qualité de ville

Abaisser la vitesse ne résout pas tout mais contribue fortement à la qualité de l'espace public. Limiter la vitesse, permet également

- de réduire le bruit de la circulation automobile
- de rendre la ville et les espaces publics plus adaptés aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et plus agréables à vivre pour les riverains
- de pacifier la conduite des automobilistes et d'améliorer la cohabitation avec les usagers les plus vulnérables notamment les cyclistes et les piétons
- de sécuriser les modes de déplacements doux et de les favoriser

Seyssinet-Pariset, ville 30... Comment ? Quand ?

Après consultations des commissions municipales compétentes, la ville a donc souhaité s'engager dans le projet "ville apaisée" lancée par Grenoble Alpes Métropole. Elle a récemment transmis aux services intercommunaux, chargés des déplacements, la réglementation envisagée sur son territoire. "Les rues de la ville pourraient être réglementées à 30 km/h à l'exception des grands axes comme

En vélo ou à pied à l'école Chamrousse

En marche pour le pédibus et le vélobus

En cours d'élaboration, le Pédibus / Vélobus offrira, au printemps 2016 la possibilité, aux enfants du secteur Chamrousse de se rendre à l'école, accompagnés, en toute sécurité, sans polluer. "Le Pédibus est un autobus pédestre gratuit, avec des horaires de passage, des points de rendez-vous et des itinéraires, que nous sommes en train d'élaborer", explique Clémence Aubert, maman d'élève à l'école Chamrousse et l'une des référentes du projet.

Objectifs : permettre aux enfants d'acquérir de l'autonomie, les responsabiliser, encourager la pratique des modes doux, limiter les embouteillages aux abords de l'école et également repérer sur le trajet les points critiques qui pourraient nuire à la sécurité des usagers.

Cette initiative portée par les parents d'élèves est également soutenue par la ville, en partenariat avec la Métro. Les parents d'élèves sont également accompagnés par l'association pour le Développement des Transports en Commun, voies cyclables et piétonnes de l'agglomération grenobloise (ADTC).

En 2006, la ville avait déjà soutenue la création d'un pédibus/vélobus basée à l'école Moucherotte baptisée "Cyclotrottibus".

..... **Projet pédibus/vélobus Chamrousse**

Contacts : Karine Pachoux, Filiz Kaya, Sylvie Delpino, Clémence Aubert et Chrystèle Doulat.

Courriel : chrystele.doulat@gmail.com ou : parentdeléguéschamrousse@gmail.com

Page facebook : [Parents Délégués Chamrousse - Seyssinet](#)